

## FICHE SIGNALÉTIQUE

CDG IZDIHAR

SICAV

*Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété*

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 10/02/2016 sous la référence n° VP16027

Hicham ELALAMY  
Directeur Général

  
**CDG CAPITAL**  
GESTION  
GROUPE CDG  
101, Bd Massira Al Khadra - Casablanca  
Tél: 0522 92 31 00(LG) Fax: 0522 92 31 50

### Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

## I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : Diversifié.
- Indice de référence : 77% MBI GLOBAL et 23% MASI
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion de la Sicav est d'offrir rendement proche de celui du marché obligataire tout en lui permettant de tirer profit de l'investissement en actions
- Stratégie d'investissement :  
la SICAV sera investie en permanence à hauteur de 60% maximum de ses actifs, hors liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés en bourse et à aucun moment ne peut dépasser 90% de ses actifs, hors liquidités, en titres de créances. La Sicav pourrait également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de Placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Souscripteurs concernés : Institutionnels marocains sans exclure les autres personnes morales ou personnes physiques

## II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : 01/01 au 31/12
- Valeur liquidative d'origine : 1,000 Dirhams
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire (le vendredi, ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant). Les méthodes d'évaluation de la SICAV doivent être en permanence conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Diffusion hebdomadaire le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci ainsi que les prix de souscription et de rachat des parts sont affichés dans les locaux de l'établissement de gestion de la SICAV et aux guichets des établissements chargés des souscriptions et des rachats. Ils sont également publiés dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les souscriptions et les rachats sont reçus par CDG Capital Gestion au plus tard le jeudi avant 18 heures et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du vendredi de la même semaine. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la prochaine valeur liquidative.

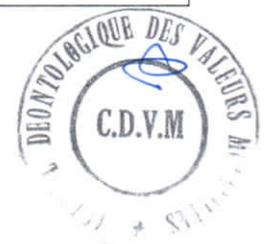


- Affectation des résultats :La SICAV « CDG Izdihar» est une SICAV de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.

### III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Au maximum 3% hors taxe de la valeur liquidative.
    - La part incompressible acquise à l'OPCVM est de 0,2% au minimum.
  - Commission de rachat maximale :
    - Au maximum 1.5% hors taxe de la valeur liquidative.
    - La part incompressible acquise à l'OPCVM est de 0,1% au minimum.
- Dans le cas où un porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, la part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
- Cas d'exonération :
  - à la discrétion du réseau placeur (CDG Capital Gestion, CDG Capital et CDG Capital Bourse)..
- Frais de gestion :
  - 2% HT au maximum, Les frais de gestion sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CDG CAPITAL GESTION. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications (HT)	20 000 dh
(2) Commissaire aux comptes (HT)	10 000 dh
(3) Commissions CDVM (HT)	0,0250%
(4) Dépositaire (HT)	0,08%
(5) Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission) (HT)	4 000 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission trimestriel) (HT)	0.0075% si actif inférieur à 100 millions de Dirhams 0.0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dirhams 0.0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard de Dirhams 0.0001% si actif supérieur à 1 milliard de Dirhams
Prestations de CDG CAPITAL GESTION (HT)	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)



#### IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **02/05/2007, AG/OP/084/2007**
- Société de gestion : **CDG CAPITAL GESTION** représentée par Mme Ouafae MRIOUAH.
- Dépositaire : **CDG Capital**, sis à **Place Moulay El Hassan, Immeuble Mamounia, Rabat** représentée par M. Adel ELAROUSSI.
- Commercialisateur (s) :

<b>Etablissements commercialisateurs</b>	<b>Responsable à contacter</b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone</b>
CDG Capital Gestion	M. Kamel El KHALFET	101, Bd Massira AL Khadra	05 22 92 31 00
CDG Capital	M. Amine MAAMRI	Place Moulay El Hassan ,B.P. 408 - Rabat.	05 37 66 52 52
CDG Capital Bourse	M. Rachid OUTARIATTE	7, Boulevard Kennedy, Quartier Anfa-Casablanca	05 22 36 20 20

*La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.*

*Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.*

